



Viollet-le-Duc en son temps: quelle audience internationale pour quelle modernité?

JEAN-MICHEL LENIAUD

Comment expliquer l'extraordinaire influence qu'Eugène Viollet-le-Duc a pu exercer de son temps hors des frontières de la France? A l'instar de beaucoup de ses compatriotes, mais à la différence de Prosper Mérimée qui se vantait d'avoir appris le russe en six mois au point de produire une traduction toujours valable aujourd'hui des nouvelles de Pouchkine, il ne pratiquait aucune langue vivante, ni l'allemand ni l'anglais ni l'espagnol—sans doute parlait-il un peu l'italien. Et de l'Europe, que connaissait-il? L'Italie bien sûr, pour y avoir circulé en 1836 puis en 1871 et en 1873, l'Angleterre qu'il parcourt en 1850 avec Mérimée et dont il visite Londres, Cambridge, Oxford, Ely, Peterborough, Lincoln, Canterbury et quelques autres lieux, l'Allemagne où il se rend encore en compagnie de Mérimée et de son disciple Emile Boeswillwald en 1854: il découvre Mayence, Constance, Munich, Nuremberg, Bamberg et Dresde et pousse jusqu'à Prague et la Suisse où il se rend régulièrement de 1872 à sa mort en 1879 à Lausanne. Au total, Viollet-le-Duc n'a guère circulé hors des frontières. En revanche, la liste des distinctions étrangères qui lui ont été remises s'avère considérablement étendue. Procédons par ordre chronologique (Leniaud, 1979; de Finance et Leniaud, 2014).

Une aura internationale exceptionnelle

En 1862, il est nommé membre de l'Académie des Beaux-Arts de Milan.

En 1863, membre honoraire de la Société d'Architecture d'Amsterdam, membre correspondant de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Lisbonne puis membre titulaire l'année suivante, membre de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.

En 1864, membre honoraire de l'Académie de Saint-Ferdinand en Espagne et membre de l'Académie des Beaux-Arts d'Amsterdam. La même année, il reçoit la médaille d'or de l'Institut Royal des Architectes britanniques.

En 1865, il est nommé commandeur de l'Ordre Impérial de la Guadeloupe, au Mexique.

En 1870, l'Institut Américain des Architectes l'accueille comme membre honoraire.

En 1873, il reçoit la distinction de chevalier de l'ordre de la Rose de l'Empire du Brésil; puis celle de commandeur de l'Ordre Royal des Guelphes au royaume de Hanovre. La même année, il reçoit une médaille pour l'Art à l'exposition universelle de Vienne.

En 1874, il est élu membre correspondant de l'Institut Genevois pour la Section des Beaux-Arts.

En 1874, il est accueilli comme membre honoraire de la Société Arti-Amicitiae aux Pays-Bas et membre de la Société Américaine de Philosophie à Philadelphie.

En 1875, il est élu membre de l'Académie Américaine des Arts et des Sciences, section littéraire des beaux-arts à Boston et Massachusetts.

En 1878, il reçoit l'Ordre de Stanislas avec plaque (Russie) et la dignité de commandeur de l'Etoile en Roumanie.

En 1879 enfin, il est nommé membre honoraire de la Société des Arts Industriels de Bavière.

La liste peut paraître fastidieuse: elle ne s'en montre pas moins éloquent. Viollet-le-Duc est honoré en Autriche, en Bavière et au Hanovre, en Espagne, en Grande-Bretagne, en Italie, aux Pays-Bas, au Portugal, en Roumanie, en Russie et en Suisse. Mais aussi au Brésil, au Mexique et aux Etats-Unis.

Une culture universelle

Comment expliquer cette aura internationale, acquise en un temps très bref (1861-1879)? Suggérons qu'elle ait bénéficié de la puissante vague de libre échange qui marque le monde entier et stimule particulièrement la France après 1860, mais aussi de l'ambitieuse politique internationale que Napoléon III a déployée depuis la fin de la guerre de Crimée et le traité de Paris (1856). Sortie de son isolement économique et diplomatique, la France trouve une place nouvelle dans les échanges internationaux, renoue des contacts anciens et opère des rapprochements nouveaux. D'un côté, la Grande-Bretagne, bien sûr, les Etats allemands, la péninsule ibérique, la Russie et de l'autre, le continent américain: les Etats-Unis, le Brésil avec lequel les échanges culturels sont anciens et le Mexique où l'Empire français s'aventure dangereusement entre 1861 et 1867. De cette nouvelle organisation mondiale, l'industrie et le commerce français profitent: les métiers d'art à la renaissance desquels Viollet-le-Duc contribue, statuaire, orfèvrerie, ferronnerie, vitrail, facture d'orgue, s'exportent jusqu'au Chili. Et aussi la librairie: les éditeurs français multiplient les contrats avec leurs voisins, allemands en particulier, diffusent efficacement leurs livres. Les éditeurs d'architecture, ceux de Viollet-le-Duc en particulier, ne demeurent pas en reste: Bance et plus encore son successeur Morel répandent partout ses livres, ses idées, son savoir et ses compositions graphiques (Bouvier, 2006).

Indépendamment de ce contexte optimiste et foisonnant ou, sans doute, stimulé par lui, Viollet-le-Duc a progressivement porté le champ de ses investigations au-delà des bornes de l'archéologie du Moyen Âge français pour tenter d'adosser ses théories à une culture universelle¹. En 1863, il publie chez Gide et A. Morel un texte sur les *Cités et ruines américaines* en commentaire des photographies de Désiré Charnay sur les vestiges protoamérindiens au Mexique. En 1873, il préface l'ouvrage de Jules Bourgoïn, *Les Arts arabes*, publié lui aussi chez Morel. L'année suivante, il fait de même chez le même éditeur pour *Architecture et décoration turque au XV^e siècle* de Léon Parvillée. En 1877, il fait paraître enfin, toujours chez Morel, *L'Art russe, ses origines, ses éléments constitutifs, son apogée, son avenir*. A ces ouvrages, il faut encore ajouter de vastes synthèses qui rassemblent des informations sur divers continents, en particulier sur l'Asie: l'*Histoire de l'habitation humaine depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours*, ouvrage publié chez Hetzel en 1875 dans lequel l'auteur fait circuler ses deux héros, Epergos et Doxi, à travers le temps et les aires culturelles. On ajoutera quelques articles: sur l'architecture allemande (*Encyclopédie d'architecture*, 1854), sur les arts arabes (*Le Moniteur universel*, 1868), sur les maisons à bon marché en Angleterre (*Gazette de l'architecture et des bâtiments*, 1872), entre autres. Et, bien sûr, les traductions de ses ouvrages: les premières sont entreprises dès son vivant. En 1874, Benjamin Bucknall publie à Londres une traduction de l'*Histoire d'une maison*; en 1875, celle de l'*Histoire d'une forteresse*; en 1876, celle de l'*Histoire de l'habitation humaine*. En 1877 il fait paraître le premier volume des *Entretiens sur l'architecture, Lectures on architecture* –le second suivra en 1881. En 1875, l'Américain Henry van Brunt avait déjà édité à Boston une traduction de ce premier volume sous le titre: *Discourses on architecture*.

Les ouvrages théoriques n'ont pas été les seuls à bénéficier de traductions. Les deux dictionnaires raisonnés se sont diffusés en langue française mais l'article « Restauration » est traduit par Charles Wethered en 1875, millésime qui, décidément, constitue un moment clé dans la diffusion imprimée de la pensée de l'architecte, pour un éditeur londonien: *On restoration by Viollet-le-Duc, and a notice of his work in connection with the historical monuments of France*. En 1879, Macdermott traduit pour un éditeur d'Oxford et Londres l'article sur l'architecture militaire: *Military architecture*. En 1895, l'article « Construction » le sera à son tour par G. M. Huss pour un éditeur de New York.

¹ C'est que j'ai montré dans Leniaud (1996).



EUGÈNE EMMANUEL VIOLLET-LE-DUC. Imagen: Wikimedia Commons

Les raisons du succès

A quoi tient cet intérêt soutenu outre frontières pour l'œuvre et la pensée de Viollet-le-Duc? L'importance des honneurs reçus, le zèle des disciples, le nombre de traductions pourraient laisser entendre que cette œuvre et cette pensée ont été mieux reçues à l'étranger qu'à Paris et peut-être même comprises de façon plus ouverte à en juger par l'intérêt positif porté à ces articles clés que sont « Construction » et « Restauration ». Invoquons en premier l'importance et le prestige des chantiers de restauration: Notre-Dame de Paris, la citadelle de Carcassonne, le château de Pierrefonds sont universellement connus des Anglo-saxons, des Américains et des Allemands en particulier. Ils veulent entrer en contact avec le maître. Il faut encore souligner l'extraordinaire capacité de rêve que véhiculent certaines publications, les deux dictionnaires raisonnés de l'architecture et du mobilier en particulier: le nombre de gravures, leur qualité graphique, leur installation dans la page et leur rapport avec le texte n'en font pas seulement un efficace instrument de pédagogie archéologique, ils suscitent l'imagination, ressuscitent un Moyen Âge à la fois sensible et savant. Ces pages ont exercé un si fort pouvoir de séduction qu'elles ont pu être diffusées sans la nécessité d'une traduction. Un œil tant soit peu exercé identifiait rapidement une méthode d'analyse des vestiges, les clés pour entrer dans la compréhension de la rationalité constructive et décorative, le mode de raisonnement par lequel il était possible de proposer une restauration. Quelques décennies plus tard, le jeune Charles Jeanneret, alias Le Corbusier, ne s'y trompa pas lorsqu'après avoir acheté avec son premier salaire reçu chez les frères Perret le *Dictionnaire raisonné de l'architecture*, il écrivit en page de titre que, désormais et grâce à cet ouvrage, il saurait créer.

Car, après tout, quel intérêt pouvait bien présenter pour un jeune architecte étranger, peu porté sur l'architecture médiévale française, ce considérable rassemblement d'informations archéologiques ? Sinon qu'il donnait l'illustration d'une méthode. La traduction faite, en priorité, par les Américains des articles clé du *Dictionnaire raisonné de l'architecture* : « Restauration » et « Construction » confirme bien l'intérêt d'un lecteur peu sensible à l'architecture médiévale dans un pays qui en était dépourvu : Viollet-le-Duc intéresse en tant que théoricien. Mais précisons : l'œuvre théorique dans sa totalité n'intéresse pas –il n'est pas question, par exemple, de l'article « Style »– mais de ce qui touche la théorisation de la pratique : « Restauration » et « Construction » forment à cet égard un pendant parfait. Et puisque l'architecte américain, faute de patrimoine, n'a pas de quoi mettre en œuvre le savoir restaurateur qu'il aura acquis à la lecture de la traduction de l'article du *Dictionnaire raisonné*, c'est qu'il y voit de l'intérêt, en le lisant, pour confirmer ce qu'il aura appris à la lecture « Construction ».

L'Instruction pour la conservation, l'entretien et la restauration des édifices diocésains et particulièrement des cathédrales: un cours d'archéologie matérielle ?

Or Viollet-le-Duc n'a pas réservé aux seuls ouvrages publiés chez Bance et Morel le travail de théorisation de sa pratique. Le premier, j'ai attiré l'attention sur la circulaire adressée aux architectes diocésains le 26 février 1849 sous le titre : *Edifices diocésains: Instruction pour la conservation, l'entretien et la restauration de ces édifices et particulièrement des cathédrales* en la publiant dans l'ouvrage que j'ai consacré à la restauration des cathédrales en France au XIX^e siècle (Leniaud, 1993). Avant d'en commenter le contenu et pour comprendre les conditions dans lesquelles ce texte a été publié, il faut d'abord se référer aux circonstances proprement françaises qui ont marqué le XIX^e siècle. Tout commence avec la nationalisation des cathédrales pendant la Révolution, la recréation des circonscriptions ecclésiastiques avec le Concordat de 1801, la progressive responsabilisation de l'Etat en matière d'entretien et de construction des cathédrales à partir de 1817, date à laquelle une somme leur est spécialement affectée sur le budget de l'Etat. On observe dans le même temps le désir de l'administration chargée de diriger les travaux à direction des cultes, le service des édifices diocésains, de professionnaliser la maîtrise d'œuvre et les interventions elles-mêmes. Dans cette évolution, une date clé est fournie, 1842 et le concours pour la restauration de Notre-Dame de Paris qui donne aux deux lauréat du concours, Jean-Baptiste Lassus (Leniaud, 1980) et Viollet-le-Duc, l'occasion de publier une brochure d'un intérêt fondamental : pour la première fois, on déclarait, de la plume de Lassus, essentiellement, comment il fallait restaurer un édifice gothique.

En 1848, à la faveur des changements institutionnels que le passage à la Seconde République rendit possible, Prosper Mérimée, qui assurait déjà des fonctions clé dans le service des monuments historiques que le régime de Juillet avait créé quelques années plus tôt, réussit à s'introduire dans l'administration des édifices diocésains : il voulait que les cathédrales, en particulier celles qui avaient été construites à l'époque médiévale, fussent restaurées selon les mêmes principes que les monuments historiques. Il est nommé membre de la commission qui est désormais chargée de donner un avis sur le patrimoine immobilier et mobilier dont la direction des Cultes a la charge ; la commission des arts religieux, plus exactement de la plus importante des sous-commissions qui la composent : la section d'architecture. Il y retrouve son ami Viollet-le-Duc qui y siège comme architecte et bientôt comme inspecteur général.

C'est au cours de cette période que les deux hommes vont rédiger au nom de la commission des arts et édifices religieux *L'Instruction pour la conservation, l'entretien et la restauration des cathédrales*. Diffusée sous la forme d'une circulaire adressée aux préfets, le texte est particulièrement destiné aux architectes chargés des cathédrales, les architectes diocésains, dont le personnel avait été presque entièrement renouvelé en 1848 et remplacé par des élèves

de Jean-Baptiste Lassus et de Viollet-le-Duc et quelques autres choisis dans les provinces pour leurs compétences reconnues. Les deux auteurs avaient rassemblé en quelques pages le contenu de leur expérience pour fournir une sorte de petit guide pour analyser l'architecture des édifices médiévaux et en assurer, si nécessaire, la restauration. Ce texte complétait le rapport de 1842 qui accompagnait le projet de restauration de Notre-Dame de Paris : le premier s'attachait aux aspects déontologiques de la question. Celui-ci abordait le concret du bâtiment. Il fut complété par un texte encore plus opérationnel : le modèle de cahier des charges générales adressé par la direction des cultes aux préfets le 20 avril 1850, qui permettait d'organiser la concurrence préalable au choix des entrepreneurs.

Il faut considérer cette *Instruction* comme une sorte de cours destinée à la formation des architectes qui anticiperait à la fois sur le *Dictionnaire raisonné de l'architecture* et, en particulier, sur les articles « Construction » et « Restauration » dont la traduction sera assurée aux Etats-Unis en 1875 et 1895 et sur l'enseignement oral qui sera dispensé par Anatole de Baudot au musée des monuments français à partir de 1887.

Et, plus précisément, comme un enseignement comprenant quelques données qui anticipent sur ce que le XX^e siècle a appelé l'archéologie matérielle, des conseils en matière de conduite de chantier et sur les métiers d'art qui participent à la décoration et à l'utilisation de la cathédrale.

Quel rôle pour Prosper Mérimée ?

Peut-on circonscrire le rôle de Prosper Mérimée dans la rédaction de ce texte ? Et quelle compétence peut-on lui accorder dans le domaine des matériaux ? Notons en premier, même si l'information ne possède aucun caractère probant, que son père Léonor Mérimée (1757-1836) n'était pas seulement peintre, mais chimiste, qu'il avait reçu une formation en restauration des peintures, qu'il s'intéressait aux techniques de fabrication du papier, à la gravure, au

BAMBERG
Imagem: Wikimedia Commons



tissage et à la métallurgie, qu'il avait publié en 1827 une *Instruction sur le collage du papier à la cuve* et en 1830 un traité sur les techniques de peinture à l'huile, *De la peinture à l'huile, ou des procédés matériels employés dans ce genre de peinture depuis Hubert et Jean van Eyck jusqu'à nos jours*. Déduisons-en seulement que, par sa culture familiale, Prosper Mérimée pouvait se tourner en direction d'une appréciation des productions artistiques par le truchement des matériaux et des techniques.

Quant à Prosper Mérimée lui-même, il avait acquis par ses fonctions d'inspecteur général des monuments, par ses déplacements devant les édifices et par la nécessité de décrire, dater et caractériser des architectures sur lesquelles il ne possédait aucune documentation, une exceptionnelle capacité d'analyse de la construction et du décor : ses quatre *Notes de voyage* (1835-1841), qui valent comme autant de rapports de mission adressés au Ministre de l'intérieur et qui lui ont permis d'argumenter ses propositions de liste de classement devant la commission des monuments historiques, le confirment. Un domaine l'intéresse particulièrement, celui de la peinture murale : il aime les découvrir sous d'épais badigeons, comme au Palais des Papes à Avignon, en prescrire le relevé comme à Saint-Savin, en assurer le sauvetage comme à la cathédrale du Puy, en publier l'étude : les *Peintures de l'église de Saint-Savin* qu'il fait paraître en 1845 dans la collection des monuments inédits de l'histoire de France.

On peut ajouter à cela le rôle qu'il a tenu comme inspecteur général et secrétaire de la commission des monuments historiques : à ce titre, il a vu passer, il a critiqué, amendé, approuvé un ensemble considérable de projets de restauration. La Commission comme instance collégiale, comme lieu rassemblant ce que le pays comptait de plus éminent dans la science du Moyen Âge a dû jouer un rôle considérable dans sa formation visuelle et intellectuelle. L'*Instruction* s'en révèle l'écho.

Conservation, entretien, restauration

Conservation, entretien, restauration, tels les trois termes qui fixent l'objet de la circulaire du 26 février 1849. Jusqu'à alors les architectes et les archéologues avaient pu lire la définition du seul concept de « restitution » : Quatremère de Quincy s'était attaché à le faire avec beaucoup de soin dans divers écrits et, en particulier dans son *Dictionnaire d'architecture* (1788-1825) mais, en dehors du texte rédigé par Lassus et Viollet-le-Duc en 1842, nul écrit n'avait précisé ce qu'il fallait entendre par chacun de ces trois termes. A vrai dire, le lecteur qui s'attendrait à une définition théorique serait amèrement déçu : il n'en est pas question. Les auteurs se contentent d'énoncer que le rôle des architectes diocésains doit se limiter à la conservation des édifices — ce qui donne, au reste, une définition incomplète de leur mission —, que, dans ce cadre, un soin particulier doit être accordé à l'entretien, opération entendue comme un ensemble d'actions au quotidien destinées à maintenir l'existant en bon état et que la restauration doit être évitée le plus possible. La restauration est qualifiée de « nécessité fâcheuse » et qu'elle peut être évitée si l'édifice bénéficie d'un « entretien intelligent » — les auteurs n'indiquent pas ce qu'ils entendent par ces mots. Néanmoins, les auteurs de la circulaire conseillent de traiter en urgence un certain genre d'interventions : elles concernent, en principe, ce qui a trait à la prévention de l'humidité : le drainage des sols, l'isolement des constructions et l'écoulement des eaux.

Le bon sens pousse, en effet, à supprimer ces causes de ruine, à ceci près qu'une intervention trop systématique met en cause le pittoresque du monument lorsqu'on entreprend de le séparer strictement des constructions environnantes comme elle porte atteinte à son historicité lorsqu'on supprime une intervention du type de l'écoulement des eaux pour un autre dispositif jugé plus efficace. En d'autres termes, les auteurs demandent de supprimer les écoulements verticaux d'eaux pluviales installés depuis le XVII^e siècle et préconisent le retour

au système primitif des gargouilles médiévales. Cette objurgation était-elle fondée ? Dans ces cas, sans doute, mais elle a donné prétexte dans la plupart des cas à l'application d'un principe que Viollet-le-Duc va théoriser dans l'article « Restauration » : le retour systématique à l'état d'origine, y compris celui n'a pas existé mais qui aurait dû être réalisé. La consigne donnée sur les modes d'écoulement des eaux constitue un point nodal dans la théorie et la pratique viollet-le-ducienne : la gargouille appelle l'arc-boutant, l'arc-boutant, la culée et de proche en proche, voici l'édifice entièrement restauré.

Points de vue critique sur l'Instruction

Il n'y a pas lieu d'analyser le contenu de l'*Instruction pour la conservation, l'entretien et la restauration* des cathédrales. Ceci a été fait en d'autres lieux et, en particulier, dans *Les Cathédrales au XIX^e siècle* (Leniaud, 1980 : 361-376). Il faut souligner ici que, quel que soit l'intérêt des prescriptions données par Mérimée et Viollet-le-Duc et bien qu'elles aient été approuvées et diffusées par le ministre de l'Instruction publique et des cultes Alfred de Falloux, l'*Instruction* ne pouvait pas circonscrire en ses pages l'intégralité des missions de l'Etat et de l'architecte diocésain en matière de cathédrales. Les textes législatifs reconnaissaient, en affectant l'édifice à l'activité culturelle, qu'avant d'être perçu comme une sorte de monument historique, ils devaient remplir une fonction d'usage et qu'en définitive, c'était cette fonction d'usage qui devait l'emporter sur les objectifs strictement patrimoniaux. La première moitié du XIX^e siècle avait agi en ce sens, admettant les adjonctions en style contemporain du temps que nécessitaient les évolutions de la liturgie. C'était à quoi s'opposait Mérimée et ce qui l'avait conduit à tenter un rapprochement entre les Edifices diocésains et les Monuments historiques. L'*Instruction* privilégie la conservation sur l'usage, ouvre la voie à un processus qui voudrait transformer le lieu de culte en musée et laïciser le patrimoine religieux. A cet égard, la modernité dont elle témoigne en instituant une pratique en matière de travaux n'est qu'apparente puisqu'on a reconnu dès les années 1970 l'importance prioritaire de l'usage, faute de quoi l'édifice dépérirait progressivement.

Il faut encore souligner que l'*Instruction*, en fondant une démarche très soucieuse de la conservation des vestiges et des structures anciennes, a fondé une pratique totalement nouvelle en matière de réception des œuvres anciennes, faite du respect scrupuleux, en principe, de l'édifice ancien. Il faut rappeler ce qui était progressivement devenu la manière de procéder dans le cours de la première moitié du XIX^e siècle. En ces temps de révolution industrielle, les architectes n'hésitaient pas à emprunter au progrès des techniques des matériaux nouveaux tels que les mortiers hydrofuges ou le métal sous toutes ses formes, du fer forgé à la fonte, apte à la préfabrication. Cette foi dans le progrès technologique formait le pendant à la confiance accordée à la création contemporaine. L'*Instruction* mit un terme à cette période d'optimisme et lui substitua le règne de l'archéologie. Au nom de celle-ci furent effectuées les plus systématiques des restitutions et des restaurations.

L'*Instruction* servit de modèle au service des monuments historiques mais était trop limitée à la sphère administrative du ministère des cultes pour être connue comme telle à l'étranger. Elle donnait néanmoins la quintessence de ce qu'un lecteur attentif et patient trouverait dans le *Dictionnaire raisonné de l'architecture* : une méthode de diagnostic exigeante et concrète et une pratique de chantier totalement inédite.



VIOULET-LE-DUC DE VIAJE A SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL BAJO LA LLUVIA

Detalle de carta a su esposa, 29 de septiembre de 1842.

Imagen: [Wikimedia Commons](#)

Références

Bouvier, Béatrice (2006) *L'édition d'architecture à Paris au XIX^e siècle : Les Maisons d'édition Bance et Morel et la presse architecturale*, Droz, Genève.

Finance, Laurence de et Jean-Michel Leniaud (dir.) (2014) *Viollet-le-Duc. Les visions d'un architecte*, Cité de l'architecture et du patrimoine, Norma éditions, Paris.

Foucart, Bruno *et al.* (1979) *Viollet-le-Duc*, Réunion des Musées Nationaux, Paris.

Leniaud, Jean-Michel (1980) *Jean-Baptiste Lassus (1807-1857) ou le temps retrouvé des cathédrales*, Droz, Paris.

Leniaud, Jean-Michel (1993) *Les cathédrales au XIX^e siècle. Etude du service des édifices diocésains*, Economica, Paris.

Leniaud, Jean-Michel (1996) *Viollet-le-Duc ou les délires du système*, Mengès, Paris.